

Réouverture de la D703 à la circulation avec alternat dans le bourg de Beynac

1 DOCUMENT - Publié le 18 février 2021

Les fortes pluies de début d'année ont provoqué le 28 janvier 2021 un glissement des terrains surplombant la route départementale 703 dans le bourg de Beynac.



20210218_CP_Beynac-Reouverture_D703.pdf
(.pdf, 569,9 Ko)



TÉLÉCHARGER

En lien avec la commune et le propriétaire privé, le Conseil départemental de la Dordogne a pris les dispositions nécessaires pour protéger les usagers de la route avec mise en place d'une déviation et commande immédiate d'une étude géotechnique au Cabinet Géolithe pour apprécier la dangerosité exacte de la situation et les mesures à prendre.

Quelques personnes mal informées et surtout mal intentionnées n'ont cessé depuis d'accuser le Département d'exagérer délibérément l'appréciation du risque.

La remise du rapport Géolithe vient malheureusement confirmer la justesse des analyses de la collectivité.

Le rapport indique en effet que le glissement de terrain de l'ordre d'une quinzaine de m³ n'a que faiblement atteint la route départementale et reste en équilibre instable dans la partie basse du talus.

Il note également que *« les volumes mobilisés présents dans la pente peuvent reprendre leurs mouvements vers l'aval en cas de nouvelles précipitations. En l'absence de la mise en oeuvre des confortements adéquats, le phénomène se poursuivra... »*.

Le rapport relève aussi qu'*« une extension latérale du phénomène jusqu'à l'habitation doit également être envisagée »*.

En l'attente de la purge des terrains concernés et de la mise en place des étanchéités (qui relèvent de la responsabilité du propriétaire et de son assurance avec lesquels le Département est en contact), le Conseil départemental et la commune de Beynac ont décidé :

- › la pose sur la route départementale d'un séparateur-béton neutralisant la partie de la voie menacée par l'éboulement,

<https://www.dordogne.fr/votre-departement/espace-presse/reouverture-de-la-d703-a-la-circulation-avec-alternat-dans-le-bourg-de-beynac-22331516?>

- › la pose d'une barrière grillagée haubanée interdisant l'accès côté falaise,
- › la fin de la déviation et le rétablissement de la circulation à tous les véhicules sur une moitié de la chaussée avec mise en place d'un alternat avec feux tricolores,
- › la poursuite des visites de surveillance et d'inspection.

Ces dispositions seront pleinement opérationnelles vendredi 19 février à 18h.